

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN
DU MARDI 5 FEVRIER 2013

Convocation du 31 janvier 2013

L'an deux mil treize et le cinq février, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OGIER Hubert, Maire.

Présents : Mme FARCY Annick, M. VINCENT Maurice M. TOURGIS Lionel, (adjoints).

Mme LE GAL Gaëlle, M. DEBACKER Pascal Mme HAMON Carole, M.GOUET Jérôme, Mme GODEFROY Renée, Mme MARIE ROSALIE Christelle M. BOSSIERE Georges

Absents représentés : M. MOREAUX Jean Marie, pouvoir à M BOSSIERE George

Absent excusé : M. LOYANT Jean Marie

Mme LE GAL Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 8 janvier 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme

- Deux certificats d'urbanisme ont été délivrés,
- Une déclaration de travaux a été déposée (bardage),
- Une DIA a été signée (parcelles ZC 187- AA 171 et 174),
- Quatre permis de construire ont été déposés (quatre maisons individuelles)

QUESTIONS COMMUNALES

Garantie d'emprunt Calvados Habitat

Sur l'exposé de Monsieur le Maire concernant la demande de garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de Calvados Habitat concernant le financement de 20 logements individuels sur le lotissement Nexity « Le Lieu Castel », Soit 2 emprunts de 1 731 922.00 € et 605 307.00 €

Vote : 2 abstentions – 9 pour.

Modification des statuts du SDEC

Monsieur Lionel Tourgis expose que la commune doit délibérer sur les nouveaux statuts du SDEC Energie dont elle est adhérente.

En effet, le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC.

Les priorités du projet présentées au comité syndical du 27/03/2012 concernent :

- Consolider les missions d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- Asseoir juridiquement l'exercice des compétences à la carte actuelle et à venir
- Etudier un nouveau système de représentation avec la création de collèges d'élus
- Permettre une représentation équitable des membres au sein du comité et du bureau

Le Comité syndical a approuvé les nouveaux statuts en décembre dernier.

Le Président du SDEC a notifié les nouveaux statuts à notre commune pour délibération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter les nouveaux statuts du SDEC Energie.

Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen en date du 29/12/2012

Monsieur le Maire présente l'arrêté qui s'inscrit dans la continuité du schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados en date du 23 décembre 2011 et ayant pour objectif la réduction du nombre des syndicats intercommunaux ou mixtes.

Le schéma prévoit l'extension du syndicat de production d'eau de la région de Caen au syndicat d'adduction d'eau de la région d'Argences, de Sannerville/ Touffreville et au syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn/Saint Pair.

Schéma adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commission locale d'évaluation des charges transférées à la CACLM

La CLECT se compose de 35 membres, chaque commune de l'EPCI disposant d'un représentant.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents et représentés Monsieur le Maire en qualité de membre de la CLECT.

Commission communautaire de sécurité Caen la Mer

La commission a compétence sur l'ensemble de son territoire en matière de gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP) pour les études et visites des établissements de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie.

Est membre de la commission le maire de la commune concernée ou un adjoint désigné par lui.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présence de Monsieur le Maire au sein de cette commission.

Réforme des rythmes scolaires

La réforme entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2013 mais les collectivités territoriales ont la possibilité à titre dérogatoire de reporter son application à la rentrée de 2014.

Contenu de la réforme :

- répartition du temps d'enseignement sur 9 demi-journées dont le mercredi matin
- la journée scolaire ne pourra excéder 5 h 30 minutes, la demi journée 3 h 30
- la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1 h 30.

Le directeur académique des services de l'Education nationale du Calvados nous demande de délibérer sur la date d'application de la réforme dans notre commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013.

En marge de cette question, Mme Farcy fait part de la nécessité pour les parents de venir préinscrire leurs enfants aux écoles maternelle et élémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

Préparation du BP 2013

Monsieur le Maire expose qu'en l'absence de données fiables sur les montants qui seront rétrocédés par Caen la Mer avec le retour des compétences restauration scolaire, enfance jeunesse et voirie, il n'est pas facile de bâtir un budget. Monsieur le Maire propose plusieurs scénarii qui seront affinés en fonction des éléments à venir. Les éléments qui autorisent un relatif optimisme proviennent des projets immobiliers en cours et à venir qui vont procurer de nouvelles recettes fiscales à la commune.

De plus il faut prévoir une augmentation des dépenses : financement des emplois d'avenir et taxe transport. Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires et le projet d'école numérique doivent être pris en compte.

Etude des besoins en investissement

Présentation de l'ensemble des investissements à envisager en 2013 ou années suivantes.

Hypothèse de travail sur un budget d'investissement compris entre 50 000 et 80 000 € :

- discussion sur les priorités 2013 et les dépenses incontournables (notamment celles liées à l'intégration dans Caen la Mer) : adaptation de la cuisine du restaurant scolaire à une liaison froide et acquisition d'un logiciel de gestion – local ordures ménagères près de la salle polyvalente – acquisition de matériels pour le gymnase – armoires électriques au terrain de foot.

Etude des demandes de subvention

Présentation des différentes demandes. Enveloppe de 6 000 € proposée.

Accueil des enfants de 2 ans à l'école maternelle

Les enfants nés jusqu'au 31 mars de l'année qui suit la rentrée scolaire seront accueillis à l'école dans la limite des places disponibles et suivant la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Concessions dans le cimetière

Il est rappelé que le règlement prévoit que les noms des personnes qui seront inhumées dans une concession soient connus lors de l'acquisition de ladite concession.

Carrières de Mouen : résultats des enregistrements de tirs de mine de l'année 2012

Le dossier est consultable en Mairie.

Recours devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes

Monsieur le Maire informe que la requête présentée lors de la dernière réunion de conseil a été déposée auprès de la Cour Administrative de Nantes.

PLU intercommunal

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux un projet de texte analysant les avantages/inconvénients d'un PLU intercommunal. Aucun avis contraire n'est émis. Le texte sera adressé à tous les parlementaires et autres structures concernées.

***Monsieur le Maire déclare la session close. La Séance est levée à 0h45minutes.
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 5 mars 2013 à 20 h30.***